

Image not found or type unknown



## Mon ex ne veut pas effacer les photos qui sont sur sa page XXXXXXX

Par **Coconot67**, le **23/04/2023** à **13:26**

Bonjour,

Mon ex petite amie ne veut pas effacer les photos qui sont sur XXXXXX. A l'époque, je lui avais donné mon accord mais au vu de la situation juridique dans laquelle je fais face aujourd'hui ( fausse accusation de viol), je ne veux plus être sur aucunes photos de sa page XXXXXX. D'autant plus qu'elles sont publiques.

Dites moi comment régler tout ceci?

Par **Marck.ESP**, le **23/04/2023** à **13:48**

Bonjour et bienvenue

La plupart des plateformes permettent de déposer un signalement sur les photos, notamment XXXXXi..., afin de demander qu'une photo de vous soit effacée.

Dans la plupart des cas – et après enquête –, les réseaux sociaux et autres sites internet supprimeront les clichés des personnes qui n'ont pas donné leur autorisation pour être photographiées ou pour se retrouver sur la toile.

Il faut se rendre sur la photo, cliquer sur les options de celle-ci et sélectionner "Trouver de l'aide ou signaler la photo". Ensuite, vous devrez choisir le motif pour lequel vous souhaitez signaler la photo. En suivant les étapes, vous pourrez demander un examen approfondi de XXXXXX afin que le réseau social supprime la photo de vous.

Par **Coconot67**, le **23/04/2023** à **15:03**

Le problème est que je l'ai bloqué pour ma sécurité et pour éviter également tout échange possible.

Effectivement il aurait fallu le faire avant. Connaissez vous des sites qui pourraient être susceptibles de m'aider pour ce genre de cas ou s'ils peuvent effectuer un effacement sans passer par la case "plateforme"?

Je vous remercie de votre retour

Par **Marck.ESP**, le **23/04/2023** à **17:42**

Alors, regardez le guide de la CNIL peut-être, à laquelle vous pouvez vous adresser.

Par **Visiteur**, le **24/04/2023** à **07:34**

BONJOUR!

Juridiquement, il vous reste aussi la saisine du juge des référés du lieu de votre résidence, afin d'obtenir le retrait rapide des photos d'internet. (Recours à un avocat préférable).